

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME POUR L'ACCES A CERTAINS CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

**Votre diplôme ne correspond pas à celui exigé ?** Vous pouvez cependant accéder à un concours de recrutement, en demandant la prise en compte de votre expérience professionnelle et **obtenir une équivalence des diplômes nécessaires pour accéder à ce concours.**

Un dispositif a été mis en place par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes. Celui-ci permet après examen du dossier par la commission compétente, d'attribuer une décision d'équivalence pour l'accès à certains concours de la Fonction Publique Hospitalière (FPH).

L'équivalence est une **AUTORISATION A CONCOURIR**, bien distincte de la délivrance d'un diplôme et qui ne dispense pas du concours pour accéder au corps souhaité.

La commission est chargée de se prononcer sur les demandes d'équivalence de diplôme pour l'accès aux concours de la FPH, ouverts aux titulaires d'un diplôme ou d'un titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise.

Le candidat ayant obtenu une décision favorable en vue de l'inscription à un concours conserve le bénéfice de celle-ci en vue de son inscription ultérieure aux mêmes concours ou pour l'accès à un corps pour lequel la condition de diplôme est identique, sous réserve d'éventuelles modifications de la réglementation.

Vous pouvez télécharger le dossier de demande d'équivalence sur le site internet du CHAL / espace Concours.

### **MODALITES POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME**

**Les demandes d'équivalence de diplômes sont centralisées à la DRH du CHAL puis transmises à la DREETS** (Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) en amont des concours.

#### **Constitution du dossier :**

1. Compléter le dossier de demande d'équivalence de diplôme
2. Joindre impérativement l'ensemble des pièces demandées
3. Adresser le dossier complet accompagné de l'ensemble des pièces en un seul envoi soit par :
  - Remise en main propre au secrétariat DRH contre accusé de réception
  - Soit par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, à :

Centre Hospitalier Alpes Léman  
Direction des Ressources Humaines - Concours  
558 route de Findrol – BP 20500  
74130 CONTAMINE SUR ARVE

**Le dossier est à adresser dès la publication de l'avis d'ouverture du concours afin de pouvoir être traité rapidement (seulement 3 à 4 commissions par an).**

Le certificat d'équivalence sera envoyé par la DREETS directement aux candidats. Ce document sera à transmettre à la DRH dès réception.

Attention tout dossier incomplet, illisible ne sera pas traité par la commission d'équivalence.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Emilie GAUDEY, chargée des concours : [egaudey@ch-alpes-leman.fr](mailto:egaudey@ch-alpes-leman.fr), 04 50 82 24 70.